



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 12 Octobre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/ST/26/10/223

Dates Convocations 05/10/2026 Date Affichage 05/10/2026 Nombre de Conseillers : - en exercice 27 - présents 21 - procuration 05 - absents 01	Le Douze Octobre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS, Christophe DUPONT ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN. <u>PROCURATIONS 05</u> : Jacqueline TURBE, Camille DECONINCK, Joanna BURGAUD, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT à Bernard NOURY, Mathieu RIOU, Benjamin RATOUIT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN. <u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
---	---

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Vincent ROIRAND

Cette délibération modifie le tableau des effectifs en raison des mouvements de personnel, de créations, modifications ou de suppressions de postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs notamment suite aux départs d'agents,

Vu le tableau des effectifs en date du 8 juin 2026,

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Créations/suppressions/modifications de postes :

Suppressions	Créations
Filière administrative	
	1 poste de DGA des Communes de 5000 habitants surclassée de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet créée à compter du 15 Octobre 2026
	1 poste d'Attaché principal territorial à temps complet créée à compter du 15 Octobre 2026
Filière Technique	
1 adjoint technique à temps non complet (20/35h) supprimé au 12/10/2026	
1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35h) modifié au 12/10/2026	1 poste d'adjoint technique à temps complet au 15/10/2026
1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet modifié au 12/10/2026	1 poste d'adjoint technique à temps complet au 15/10/2026

Les rémunérations de ces emplois seront calculées sur la base d'un indice de la fonction publique. L'échelon et le régime indemnitaire seront définis par arrêté du Maire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (26 Pour ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION) :

- ♦ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que figurant en annexe
- ♦ **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de l'île d'Yeu sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- ♦ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade figurant dans le tableau des effectifs, sont inscrites au budget de l'exercice en cours
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

L'Ile d'Yeu, le 13 octobre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

